

MAIRIE  
DE  
MOISSEY

39290



# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille-vingt, le huit décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MOISSEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Dominique TRONCIN, Maire

Présents : MM. BARBIER Emmanuel – BERNOUX Céline - BOUCHARD Brigitte – DAUDY François – JACQUET Serge - JOUAIN Céline – MAGDELAINÉ Martial - NOUNGA Dany - OCLER Christine – RACINE Benoît - RICHARD Pascale – ROUSSELET Philippe VEURIOT Stéphanie

Absent excusé : Sacha NICOLIN

Secrétaire : Stéphanie VEURIOT

Autre invité présent : Nicolas THABARD, Directeur du Foyer logement

Le compte rendu de la séance du 06 novembre 2020 est approuvé sans observation de la part des membres présents.

## **DEMANDE DE SUBVENTION ÉTAT DETR 2021**

Le Maire indique au conseil municipal que dans le cadre de la Dotation D'Équipement des Territoires Ruraux proposée par la préfecture du Jura, les travaux d'installation de la Maison France Services, peuvent donner lieu au versement d'une aide de 30 à 35 %.

Il présente les résultats de l'étude préliminaire réalisée par le cabinet d'architecte BOUDIER Hervé de DOLE correspondant aux aménagements proposés pour accueillir ce nouveau service dans le local 2 Grande Rue appartenant à la commune, et invite le conseil municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet de création d'une maison France Services dans le local 2 Grande Rue et autorise le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention auprès de la Préfecture du JURA dans le cadre de la Dotation D'Équipement des Territoires Ruraux 2021, sur le montant des travaux estimé par l'architecte à 73 660 € HT, détaillé comme suit : travaux 58 000 € - Mission Architecte 11 % = 6 380 € - Mission contrôle sécurité 16 % = 9 280 €

Le conseil départemental ne finance pas ce type d'opération, mais un dossier de demande de subvention sera déposé au Grand Dole et à la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du dispositif ENVI.

La participation de LA POSTE à hauteur de 30 000 € pour l'aménagement, le matériel et la bureautique est confirmée.

## **RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE**

Depuis que la commune a repris la compétence gestion du foyer logement en 2017, une ligne de trésorerie a été mise en place pour tenir compte du décalage entre le versement des loyers mensuels des résidents et les dépenses de fonctionnement principalement du personnel. Elle est renouvelée chaque année dans la limite d'un montant de 50 000 €. Elle arrive à échéance au 22/01/2021. Il convient de délibérer pour en souscrire une nouvelle pour 2021.

Le taux final index+marge proposé par le crédit agricole est de 1.60 % au lieu de 1.80 avec des frais de dossiers de 100 € après l'intervention de Benoît RACINE

## **TARIFS FOYER LOGEMENT AU 01/01/2021**

Nicolas THABARD, directeur du foyer logement présente l'augmentation de 2 % qu'il propose pour 2021 sur certaines prestations, les loyers n'ayant pas été augmentés depuis 2019 :

	<b>Ancien</b>	<b>Nouveau</b>
T1 27m <sup>2</sup>	755,70 €	770,81 €
T1 36m <sup>2</sup>	799,50 €	815,49 €
T1 42m <sup>2</sup>	870,30 €	887,71 €
T2 54m <sup>2</sup>	993,60 €	1 013,47 €
Supplément couple	128,40 €	130,97 €
Local pédicure	81,51 €	83,14 €
Repas midi	9,59 €	9,95 €
Repas soir	3,65 €	4,00 €

Compte tenu du faible remplissage (8 logements inoccupés au 1<sup>er</sup> janvier 2021) et de l'augmentation des repas du midi résultant de la proposition la mieux disante de RESTALLIANCE dans le cadre du marché repas lancé en décembre, ces augmentations sont indispensables pour réduire le déficit et atteindre l'équilibre budgétaire.

Interrogé sur les mesures de publicité mises en place pour faire connaître les disponibilités, le Directeur indique qu'il fait paraître les informations sur le panneau, qu'il fait le lien avec les médecins et les infirmières du secteur, les assistantes sociales de l'hôpital de DOLE, l'UDAF, régulièrement tous les mois. La situation de crise actuelle n'est pas favorable à l'emménagement de personnes âgées dans des structures d'accueil.

En ce qui concerne le marché pour la confection de repas sur place au foyer logement, 3 offres ont été déposées sur le profil acheteur :

Offre/Entreprises	<b>Repas Midi</b>	<b>Repas soir</b>
RESTALLIANCE	7.543	3.429
API	7.65	2.53
SER RESTAURATION	7.913	2.638

Le marché a été attribué à la société RESTALLIANCE déjà attributaire en 2018, avec la meilleure offre malgré une augmentation conséquente pour tenir compte de la baisse de rentabilité du service compte tenu du nombre de repas servis en baisse constante.

Le montant du repas facturé aux résidents tient compte du fait que le Foyer logement met à disposition son personnel à raison de 5 heures pour le service.

## **OUVERTURE ¼ DES CRÉDITS INVESTISSEMENT VOTÉS EN 2020 au BUDGET COMMUNAL DE 2021**

Le Maire rappelle les dispositions existantes au niveau de la comptabilité et qui permettent au conseil municipal, dans l'attente de l'adoption du budget, d'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses affectées au remboursement de la dette.

Pour 2020, le montant budgétisé des dépenses réelles d'investissement (hors emprunt) s'élève à 192 820 €.

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir des crédits 2021 en dépenses d'investissement dans la limite de 192 820 € x ¼ = 48 205 €

## **OUVERTURE ¼ DES CRÉDITS INVESTISSEMENT VOTÉS EN 2020 au BUDGET FOYER LOGEMENT 2021**

Mêmes dispositions pour la comptabilité du foyer logement : Pour 2020, le montant budgétisé des dépenses réelles d'investissement (hors emprunt) s'élève à 9 099 € et 37 000 € pour les cautions.

Le conseil municipal décide d'ouvrir des crédits en dépenses d'investissement dans la limite de 9 099 x ¼ = 2 274 € et 37 000 € x ¼ = 9 250 €

## **DÉCISIONS MODIFICATIVES**

### **AJUSTEMENT DES COMPTES**

Pour tenir compte d'un dépassement de crédits au chapitre 011 « charges à caractère général » du budget de la commune, environ - 4 000 € le Maire propose au conseil municipal déplacer des crédits depuis un article excédentaire. C'est le cas de l'article 65541 du chapitre « autre charge de gestion courante », excédentaire de 38 225 € ce qui se traduit par la décision modificative suivante :

Article 65541 – Charges territoriales = - 8 000 €	Article 61551 – Entretien matériel roulant = + 4000 €
	Article 61558 – Autres biens mobilier = + 4000 €

A cette occasion le Maire signale le coût d'entretien de plus en plus important du matériel communal. Ne serait-il pas plus intéressant à l'avenir de louer plutôt que renouveler et d'entretenir du gros matériel ?

### **REVERSEMENT EXCEDENT ASSAINISSEMENT AU GRAND DOLE, SUITE A REPRISE DE COMPÉTENCE**

Compte-tenu de la dissolution du budget assainissement au 31/12/2019 et du transfert de la compétence au Grand Dole, il est nécessaire de prévoir également avant la fin de l'année le transfert des résultats financiers figurant au compte administratif du budget assainissement 2019 :

Excédent d'investissement de	+ 45 600.93 €
Déficit de fonctionnement de	- 53 265.23 €

Comme il n'y a plus de budget d'assainissement pour réaliser ces opérations, il convient d'abord de les intégrer dans le budget communal par décision modificative pour ensuite les transférer au Grand Dole. La trésorerie municipale du Grand Dole nous propose de créer les comptes ci-dessous :

Dépense investissement D 1068 = 45 600.93	Recette investissement R 001 = 45 600.93
	Recette fonctionnement R 778 = 53 265.23

Unanimité du Conseil municipal.

### **INTEGRATION VENTE MAISON RAPOSO**

Le Maire est autorisé à passer les écritures nécessaires à l'intégration de la vente de la Maison RAPOSO, soit 40 000 € dans la comptabilité communale et à prendre la délibération suivant les instructions de la trésorerie municipale du Grand Dole. Le produit de la vente est comptabilisé au niveau des recettes, mais il ne figure pas dans le budget.

### **REMBOURSEMENT ACHAT AU DIRECTEUR DU FOYER LOGEMENT**

Afin de finaliser une commande de cadeau de fin d'année pour les résidents du foyer logement, Nicolas THABARD indique qu'il a été contraint d'utiliser sa carte bancaire car le mandat administratif n'était pas proposé. Il sollicite le remboursement des frais engagés, soit la somme de 279.74 € pour 50 MUGS. Unanimité du conseil municipal pour prendre la délibération nécessaire.

### **REGISTRE COLUMBARIUM**

Afin de répondre à une demande de plusieurs habitants, le Maire a demandé à la SARL MAGNO un devis pour installer un registre au jardin du souvenir et permettre aux familles qui le souhaiteraient, de faire graver, à leur frais, une plaque à la mémoire du défunt.

Parmi les 3 modèles proposés, le conseil municipal retient une colonne triangulaire en granit rose de 30 plaques à raison de 1 080 € HT.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE** : Benoît RACINE est intervenu auprès de M. VERPILLAT, responsable de service au conseil départemental, concernant les modalités sur le futur déploiement de la fibre optique dans le cadre de la deuxième étape d'installation. La commune de MOISSEY faisant partie de la communauté d'agglomération du grand Dole depuis 2017, il a demandé que la commune rejoigne le programme de manière prioritaire : MOISSEY a un statut de bourg relais et elle va accueillir une Maison France Services.

Le fait d'avoir ce débit plus important dans le village est un élément indispensable au bon fonctionnement de cette dernière. La crise sanitaire et le nombre de personnes en télétravail ont mis en évidence la faiblesse des réseaux très vite saturés.

DONS DE M. CLAUDE PARIZOT : Le conseil municipal charge le maire de remercier bien sincèrement Monsieur PARIZOT pour les dons réguliers qu'il fait à la commune. En plus des 1 500 € au profit du personnel du foyer logement qui a travaillé pendant le premier confinement de mars, il a adressé 2 dons de 300 € pour le fleurissement et la décoration du village.

TRAVAUX RUE BASSE : Les travaux confiés à la SJE démarreront en mars/avril 2021 sur toute la rue Basse. Les travaux rue de la gare sont repoussés en 2022, l'installation de la maison France services, étant prioritaire en 2021, compte tenu de l'attractivité qu'elle représente pour la commune.

Des problèmes de stationnement gênant sont signalés Rue de la Gare. Le Maire interviendra, mais il signale qu'il est possible également aux adjoints de le faire.

Dany NOUNGA interroge le Maire par rapport au projet d'installation de feux intelligents. Est-ce toujours d'actualité ? A voir en 2021 au moment de l'élaboration du budget en fonction des finances, car il va falloir faire des choix, les programmes ne manquent pas : chauffage à l'école, installation de caméra ... Une réunion de la commission des finances communales est prévue en janvier/février.

COLIS DES AÎNÉS : La distribution des colis a commencé lundi soir pour les personnes de 65 ans et plus. Compte-tenu qu'ils comportent des produits frais, Céline MONIN-JOUAIN signale qu'il faut s'organiser en plusieurs étapes. Le foyer logement est fait ; 98 colis ont été préparés par la boulangerie de MOISSEY, 32 simples, 21 doubles et 45 au Foyer logement.

#### CONFLIT AVEC JURA NORD FRAIS DE SCOLARITÉ

Stéphanie VEURIOT interpelle le Maire par rapport à l'intervention des représentants de JURA NORD à l'occasion de la réunion du SIVU « La nounourserie » et leur annonce de se retirer du SIVU et de ne plus accueillir à l'école de MONTMIREY-LA-VILLE les enfants des communes qui n'ont pas payé leur participation avant la fin de l'année. (MOISSEY, POINTRE, PEINTRE). Elle s'interroge sur les conséquences que cela pourrait engendrer pour les enfants.

Le Maire fait l'historique de la situation et le compte rendu des réunions de conciliation avec JURA NORD, en présence du Sous-Préfet qui n'ont pas abouti, faute d'accord sur le décompte des frais de scolarité. Il rappelle que le litige porte sur la prise en compte dans le calcul du coût par élève, des intérêts des emprunts pour de nouvelles constructions au profit de JURA NORD et des opérations d'ordre pour l'amortissement des biens. Même si une avancée a été faite par rapport aux intérêts des emprunts qui seraient figés à l'année 2018, le problème des frais d'amortissement demeure et la Loi qui n'est pas claire à ce sujet, n'a pas permis de déboucher sur un accord entre collectivités. L'augmentation exorbitante des charges financières sur 3 ans + 131 600 € avec 57 élèves de moins (soit 2 classes), est très inquiétante pour l'avenir.

C'est pourquoi, le Maire a demandé, comme le veut la loi, l'arbitrage de Monsieur le Préfet, sous couvert de Monsieur le Sous-préfet. La réponse du Sous-Préfet n'est pas satisfaisante car il demande également à être saisi par JURA NORD pour étudier le problème, ce que les services Juridiques de l'Association des Maires Ruraux de France contestent fermement, l'arbitrage pouvant être demandé par l'un OU l'autre.

La commune étant dans son bon droit, le Maire va renouveler sa demande au Préfet en associant les services de l'Education Nationale.

Conscient que sa demande de révision du montant de la participation par élève ne sera pas à la hauteur de ses attentes, le Maire demande que la démarche suive son cours, il est inadmissible de recevoir des menaces de la part d'élus de Jura Nord.

Dans l'éventualité où les élèves de MOISSEY ne seraient plus accueillis à la maternelle, d'autres solutions existent, le Maire de Menotey ayant pris contact avec celui de Moissey pour un éventuel regroupement des communes du Grand Dole. Il est nécessaire d'envisager une solution durable, l'avenir du pôle scolaire de Montmirey-la-Ville n'étant pas garanti à long terme si les effectifs du pôle de Dammartin-Marpain continuent de diminuer. Des rencontres vont avoir lieu avec les élus du RPI actuel et ceux de Menotey/Rainans/Gredisans/Archelange/Chevigny.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
**Dominique TRONCIN**